

## Charte du Développement Durable de l'association Tremä

Parmi les valeurs définies dans son projet stratégique et fondant son action l'association Tremä a retenu « *l'engagement* ».

La présente charte contribue à mettre en action cet engagement en formalisant le contenu de la démarche de Développement Durable de Tremä arrêtée lors de son Assemblée Générale Ordinaire le 14 mai 2019.

Préalablement à la définition des sept axes de travail retenus par l'association, il est apparu nécessaire de rappeler quelques principes qui guident cette action.

- En premier lieu, l'association a pleinement conscience qu'elle produit une trace écologique significative sur son environnement et qu'il lui appartient donc, en responsabilité, de prendre des mesures volontaristes pour limiter cet impact. Celles-ci doivent être portées tant par les instances politiques que techniques de l'association.
- L'association prend également acte et salue toutes les actions individuelles initiées par ses salariés au titre du Développement Durable et entend les encourager dès lors qu'elles répondent aux enjeux du projet stratégique et aux besoins des usagers.
- Compte tenu de cette décision d'agir, l'association est prête à mettre en œuvre des moyens, notamment financiers et humains dans la limite de ses capacités, pour tendre vers ces objectifs.
- De même elle s'engage à se tenir informée sur les enjeux et questions ayant trait au Développement Durable et à s'intégrer dans les dynamiques partenariales existantes.
- L'association entend également que cette démarche incorpore une dimension participative en étant déclinée auprès des publics, enfants ou adultes qu'elle accompagne.
- Enfin, l'association s'engage à évaluer régulièrement son action et à en rendre compte devant ses instances.

Ces principes étant posés, l'association Tremä décline les sept thématiques suivantes au service de son objectif de Développement Durable.

Thématiques	Constats	Actions à mettre en œuvre
Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'association produit chaque année près de 200 000 repas en achetant des volumes importants de denrées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager la logique de circuits courts/filières locales.</li> <li>• Intégrer des produits de la filière biologique.</li> <li>• Prendre en compte dans la politique d'achats des critères de « Développement Durable ».</li> </ul>
Traitement/valorisation des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quantité importante de nourriture non consommée.</li> <li>• Nourriture non consommée jetée.</li> <li>• Valorisation, tri des déchets non alimentaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimiser les quantités produites au regard des besoins.</li> <li>• Développer la conservation des aliments non consommés.</li> <li>• Analyser la possibilité de valoriser les surplus/déchets alimentaires.</li> <li>• Communiquer en interne sur les filières de tri.</li> <li>• Développer le tri sélectif et le recyclage.</li> </ul>
La gestion des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de multiples bâtiments (bureaux, hébergements...) ayant des qualités environnementales inégales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer une préoccupation « Développement Durable » lors de la conception/rénovation des bâtiments (isolation, lumière naturelle...).</li> <li>• Mettre à disposition les locaux de l'association à des tiers afin d'optimiser leur usage.</li> <li>• Développer le prêt/la location de locaux (interne/externe) plutôt que de détenir la totalité des locaux de l'association.</li> </ul>
Les fluides	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation importante de fluides pour les activités de l'association (eau, électricité, gaz, essence, ...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la consommation de fluides de l'association en recherchant/mettant en œuvre des modes de fonctionnement efficaces.</li> <li>• Intégrer une préoccupation « Développement Durable » dans les achats de fluides.</li> <li>• Surveiller les consommations de fluides pour repérer les anomalies et les corriger.</li> </ul>
Les déplacements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités de l'association génèrent de nombreux déplacements consommateurs de temps et d'énergie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager/organiser la politique du covoiturage.</li> <li>• Limiter les déplacements non nécessaires.</li> <li>• Développer l'utilisation de la visioconférence.</li> <li>• Favoriser les transports propres (vélos, trains, transports en commun...).</li> </ul>
Les véhicules	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les véhicules de Tremä parcourent environ trois millions kilomètres par an (auxquels s'ajoutent plusieurs centaines de milliers de kilomètres parcourus par des sous-traitants).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer dans la politique d'acquisition des véhicules un critère « Développement Durable » (véhicules électriques, hybrides, « dé-dieselisation » du parc).</li> <li>• Inciter les prestataires transports de l'association à développer des pratiques de « Développement Durable ».</li> <li>• Limiter la consommation des véhicules (éco-conduite, optimisation des déplacements...).</li> </ul>
Les consommables/les achats/les produits électroniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour son fonctionnement quotidien, l'association est consommatrice de produits à forte empreinte polluante.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter/supprimer les consommables polluants (gobelets, couverts en plastique, produits ménagers, matériel à usage unique, papier pour impression...).</li> <li>• Intégrer un critère de « Développement Durable » dans la politique des achats (cycle de production, obsolescence programmée, capacité de réparation...).</li> <li>• Dématérialiser/numériser les documents sans impression papier.</li> <li>• Rechercher le bon point d'équilibre entre efficacité (rotation rapide des matériels pour garantir leur bon fonctionnement) et Développement Durable dans le processus de renouvellement des équipements électroniques (politique de remplacement des téléphones portables, ordinateurs, photocopieurs...).</li> <li>• Offrir une deuxième vie à des matériels remplacés (téléphones, ordinateurs...).</li> </ul>